

GESTION DE CRISE / RISQUES URBAINS

Présentation du PC Mobile de la Métropole Nice Côte d'Azur



Par **Christian Estrosi**, Député, Maire de Nice,
Président de *Nice Côte d'Azur*,

aux **Maires des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Lundi 30 janvier 2012 à 14h30
65 Promenade des Anglais (côté mer) - Nice
Face au niveau du Centre Universitaire Méditerranéen

SOMMAIRE

La Présentation du PC Mobile de gestion de crise	p.3
Contexte	
Une veille métropolitaine plus réactive	
Le PC Mobile de la Métropole Nice Côte d'Azur	
L'offre d'assistance et de conseil aux communes	
La Direction Adjointe de Prévention des Risques Urbains	p.8
Une Direction à la hauteur des risques	
Les missions de la DAPRU	
Le Pavillon Orange	
Le Plan Communal de Sauvegarde	
Une nouvelle politique de Gestion des risques	p.12
Information et sensibilisation des citoyens	
Surveillance, prévision et alerte de la population	

LA PRESENTATION DU PC MOBILE DE GESTION DE CRISE

Contexte

« Les derniers évènements exceptionnels survenus sur le territoire métropolitain, tels que l'épisode neigeux de ce week-end, la secousse sismique de vendredi dernier, l'éboulement du dimanche 22 janvier 2012 dans la vallée de la Vésubie, ou encore les intempéries et inondations des 6 et 7 novembre 2011, m'ont conduit à renforcer notre système d'alerte et de remontée d'informations, mais aussi à créer un dispositif qui sera positionné au plus près et le plus rapidement possible de l'évènement exceptionnel qui se produit.

Il est essentiel que nous soyons parfaitement informés dès la survenance d'un incident ou d'une catastrophe naturelle ou technologique. La protection de nos populations est la première de nos préoccupations.

La transmission de l'alerte vers le ou les maires concernés, mais aussi vers le Président de la Métropole sera renforcée et les moyens dépêchés sur place seront systématisés.

C'est dans cet objectif que je vous présente notre PC Mobile, ainsi que les capacités de la Ville de Nice en matière de gestion des risques, que je propose de mettre à la disposition de chacune des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur. »

**Christian Estrosi,
Député, Maire de Nice,
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Une veille réactive à l'échelle de la métropole

Notre système d'astreinte Métropole a été renforcé : il sera plus simple et les niveaux de responsabilités seront clarifiés ; ainsi les élus, comme leurs services, seront informés plus vite.

Dorénavant, dès la survenance d'un évènement exceptionnel, le PC sécurité de la Ville de Nice recueillera toutes les alertes Métropole et l'élus d'astreinte sera immédiatement prévenu.

En dehors des horaires de travail, c'est à dire la nuit, les week-ends et les jours fériés, une équipe technique est prête à intervenir sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. En 2011, 1900 interventions ont été réalisées.



LA CELLULE DE VIGILANCE

La ville de NICE a aussi mis en place **une Cellule de Vigilance** qui sera activée à chaque fois qu'un évènement exceptionnel ou une catastrophe se produira.

La cellule est composée d'un **élu, d'un membre du cabinet, de cadres spécialisés dans la gestion des risques, d'un ingénieur et d'un(e) attaché(e) de presse.**

Elle aura pour mission de prendre toute la mesure de l'évènement, de commencer à gérer son développement et de faire monter en puissance rapidement et progressivement les moyens nécessaires.

Elle informera le Président de la Métropole en temps réel. Il disposera ainsi de tous les éléments pour prendre les mesures nécessaires et se préparer à gérer la crise si elle prend de l'ampleur.

Elle pourra bien sur assister les maires de la métropole concernés dans le domaine de la voirie et des axes de communication.

Le PC MOBILE de la Métropole Nice Côte d'Azur

Les derniers événements ont montré la nécessité de disposer d'un PC Mobile pour coordonner les équipes d'intervention sur le terrain du territoire de la métropole et faire remonter les informations vers le Poste de Commandement Communal (PCC).

MISSIONS DU PC MOBILE

- **Information** et appréciation de la situation sur le terrain pour le poste de commandement métropole : localisation des désordres, nombre de personnes sinistrées, évolution de la situation sur place, ...
- **Premières interventions et coordination** des équipes et des moyens sur le terrain.
- **Projetable en moins d'une heure et armé** par le service de protection des risques urbains de la Ville de Nice avec la réserve civile.

SES FONCTIONNALITES

- > **Autonome** (Equipé d'un groupe électrogène),
- > **Réseau Radio numérique,**
- > **Caméra mobile transmettant en direct les images** de l'évènement vers le PC Crise ainsi qu'aux maires et au Président,
- > **Liaison informatique 3G et ordinateurs PC,**
- > **2 postes de travail équipés de radios mobiles** pour un **opérateur radio de la Police Municipale** et un **opérateur radio de la Direction Adjointe de la Prévention des Risques Urbains,**
- > **Cartographie et plans de secours.**

COÛT : 41.000€

Ce nouveau PC Mobile est le complément indispensable à la salle de gestion de crise ultramoderne, mise en place depuis 2010 et équipée d'un standard de crise, transmissions satellites, pompiers, policiers gendarmes, services municipaux communautaires, partenariat avec Météo France, avec associations spécialisées...

L'offre d'assistance et de conseil aux communes dans le domaine et sur la protection des populations et de la gestion des risques

Nous disposons depuis 2008, à la Ville de Nice, d'un **service de Protection des Risques Urbains** compétent, professionnel et qui vient d'être distingué, pour la **3ème année consécutive, du label Pavillon Orange « 3 étoiles »**. Ce label récompense les villes disposant d'un service de protection civile complet et performant.

Les bassins à risques dépassent les limites communales et il nous faut désormais raisonner la gestion d'une crise de sécurité civile à l'échelle intercommunale ou métropolitaine.

La Ville de Nice apporte déjà son assistance dans le cadre du PAPI 1 et 2 (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations), dans lequel 16 communes de la Métropole sont concernées pour mettre en place leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Rappel : Seules 10 de nos 46 communes disposent d'un PCS.

Christian Estrosi propose à chaque Maire qui le souhaite, de mettre à sa disposition ses services pour l'aider et l'assister dans la **mise en place d'une vraie politique de gestion des risques** :

> **Assistance et conseil à la demande** (diagnostic suivi d'un plan d'action aux communes volontaires),

> Elaboration des **DICRIM et PCS**,

> Mise en place **d'outils de prévision des risques**

> **Assistance et conseil aux risques**, réalisation d'une **cartographie des risques**.

La solidarité de la Métropole doit aussi et surtout se manifester en période de crise.

LA DIRECTION ADJOINTE DE LA PREVENTION DES RISQUES URBAINS (DAPRU)

Une direction spécialisée à la hauteur des risques

Le climat méditerranéen et les caractéristiques géographiques de notre territoire, situé entre la mer et la montagne, font de l'agglomération niçoise un espace privilégié mais fortement soumis aux aléas naturels.

5 risques naturels ont été recensés :

- Le risque **inondation** :
 - Par débordement, concerne les fleuves au régime hydrologique torrentiel qui s'écoulent sur la commune : le fleuve Var à l'ouest, le fleuve Paillon à l'est et les petits fleuves côtiers qui drainent les collines niçoises (Magnan,...)
 - Lié au ruissellement pluvial lors des orages violents et localisés sur un territoire urbanisé et imperméabilisé, du fait de la saturation des réseaux d'eaux pluviales

- Le risque **incendie de forêt**
 - **50 %** du territoire niçois est exposé fortement au risque incendie, correspondant aux collines environnantes ceinturant la ville

- Le risque **sismique**
 - La région niçoise est classée en zone 4 dite de sismicité modérée (sur une échelle allant jusqu'à 5), l'activité sismique étant la plus importante de métropole avec les Pyrénées, le massif alpin et le fossé rhénan mais sans commune mesure avec les Antilles françaises ou les pays voisins méditerranéens (Italie, Grèce, Turquie,...)

- Le risque **mouvements de terrain**
 - La présence de collines escarpées et d'une géologie complexe favorisent les mouvements de terrain à savoir les éboulements, les glissements, les effondrements liés aux cavités souterraines dans le gypse

→ Le risque **météorologique**

Les principaux phénomènes que sont les fortes pluies et orages, le vent violent, les coups de mer, la neige, le verglas ou la canicule peuvent se produire sur le territoire niçois

Quelques événements naturels pour illustrer ces risques sur l'agglomération :

- les inondations du fleuve Var de novembre 1994 qui ont entraîné de gros dommages dans les quartiers habités de l'Arénas, sur le site du centre administratif (Préfecture) et l'aéroport de Nice Côte d'Azur,
- les incendies de forêts qui ont affecté la commune de Cagnes sur mer en août 2003 (234 hectares brûlés),
- Les coups de mer de mai 2010 et de novembre 2011 qui ont touché le littoral azuréen.

Consciente de cette réalité, la Ville de Nice possède une direction spécialisée, composée d'ingénieurs et techniciens spécialisés dans la gestion des risques.

La Direction adjointe de la Prévention des Risques Urbains est **composée de 39 agents spécialistes des risques courants et majeurs.**

Elle **fonctionne 24h/24 et 7j/7**, afin d'assurer aussi des missions de prévention et de sensibilisation ayant pour but de développer une culture de risque auprès de la société civile et augmenter la capacité de résilience de la population.

Les missions de la DAPRU

- La mise **en œuvre des pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité publique** par application des procédures de péril (législation relative aux édifices menaçant ruine), de mise en sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et des procédures de prévention et de traitement des désordres naturels.
- **L'intervention urgente sur sinistres**, à la demande des sapeurs pompiers, pour la coordination des services municipaux et l'établissement d'un diagnostic des structures.
- La **gestion de l'astreinte communale de sécurité** organisée autour d'un PC **joignable 24H/24 et 7j/7**.

- Le **soutien aux populations en cas d'événement majeur** ou de désordre ayant une incidence sur les populations.
- Le suivi et la mise à jour du **Plan Communal de Sauvegarde** (P.C.S).
- **L'organisation de la surveillance des baignades** en période estivale.
- La maintenance **des équipements et systèmes d'alarmes intrusion**, de contrôle d'accès et de **vidéo-protection dans les bâtiments municipaux**.
- La gestion des **bornes escamotables de la Ville**.
- La mise en œuvre du **plan de gestion du débroussaillage** (information et procédure).
- Le **suivi des phénomènes météorologiques** en cas d'alerte.
- L'émission d'avis à la **Direction des autorisations d'urbanisme et des permis de construire** sur les déclarations préalables et **demandes d'autorisation de construire dans les zones à risque**.
- La **coordination des dispositifs prévisionnels de secours** des **manifestations** organisées par la Ville.
- L'animation de la **Réserve civile et citoyenne** (information sur les risques majeurs dans les écoles, tenue de stands d'information, participation aux campagnes de sensibilisation sur le débroussaillage, mobilisation lors d'événements majeurs...).
- **L'information préventive de la population** sur les risques majeurs - **D.I.C.R.I.M**, affichage réglementaire, site internet, réunions publiques.
- L'entretien des **sirènes constituant le réseau national d'alerte**.

Le Pavillon Orange

La compétence des techniciens et ingénieurs de cette direction a permis à la Ville de Nice d'obtenir une reconnaissance avec la distribution du **Pavillon Orange** (3* en 2010).



Le Pavillon Orange® est un **label décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC)** aux communes qui répondent à un certain nombre de **critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeurs**, et qui ont notamment réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'obtention, une nouvelle fois, de la 3ème étoile, fait suite aux **améliorations apportées au PCS de la Ville de Nice**, mais également aux projets intégrant les **nouvelles technologies dans le domaine de la gestion des risques**.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Les **améliorations apportées au Plan Communal de Sauvegarde** au cours de l'année 2010 sont les suivantes :

- Mise en place d'une réserve communale civile et citoyenne,
- Sensibilisation des scolaires aux risques majeurs,
- Participation aux exercices de sécurité civile organisés par la Préfecture des Alpes-Maritimes en partenariat avec les services de secours,
- Information de la population sur les risques majeurs (document d'information DICRIM, affiche de consignes de sécurité, plaquette sur le débroussaillage, site internet...).



UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Face à ces risques, le Maire de Nice a décidé de mettre en place une nouvelle politique de gestion des risques, en vue de répondre à **trois objectifs** :

- **Informier et sensibiliser les citoyens** afin qu'ils deviennent acteurs dans cette gestion et développer une véritable culture du risque,
- **Prévenir** les dommages et **réduire** leur ampleur,
- **Gérer efficacement** les crises et les catastrophes quand elles surviennent

Information et sensibilisation des citoyens sur les risques naturels et technologiques :

LA RESERVE CIVILE ET CITOYENNE

Depuis septembre 2010, la Ville de Nice a créé une réserve communale de sécurité civile baptisée « Réserve Civile et Citoyenne ». La Réserve Civile et Citoyenne a pour but de **développer des actions de prévention et intervenir en cas de crise, en complément** des services de secours.

Cette réserve, organisée autour de deux pôles, Expert et Opérationnel, a pour objectifs de:

- Développer la culture du risque en sensibilisant et en informant la population.
- Assister les services de secours dans les missions de sauvegarde
- Apporter de moyens humains supplémentaires et formés, notamment en période de crise
- Développer l'engagement citoyen.

La réserve est composée de bénévoles, de citoyens :



- Volontaires internes (les agents de la ville de Nice ou N.C.A)
- Volontaires externes, (la population niçoise, sans distinction d'origines professionnelles, de métiers : directeur d'entreprise, retraités, vendeurs, infirmiers, fonctionnaires, étudiants, etc.)

SENSIBILISATION DE TOUTES LES CLASSES DE CM1 PAR LES EXPERTS DE LA RÉSERVE :

L'objectif est d'inculquer, aux élèves de CM1, une bonne connaissance des risques majeurs et de leur apprendre les comportements à adopter en cas de survenance d'un événement comme le tremblement de terre ou les feux de forêt.

Pour l'année scolaire 2011-2012, **3126 élèves répartis dans 137 classes** (86 écoles publiques et privées sous contrat d'association) **seront sensibilisés sur les risques majeurs.**

Une séance de sensibilisation est organisée par classe, abordant plus particulièrement le **risque sismique et un autre risque thématique en fonction de la localisation de l'école concernée.**

Ces actions sont menées par les **réservistes experts de la réserve communale civile et citoyenne**

PLAN GESTION DÉBROUSSAILLEMENT :

Un plan de gestion du débroussaillage a été mis en place sur le territoire communal permettant la **sensibilisation et l'information des propriétaires des terrains situés dans les zones les plus exposées** au risque feu de forêt et l'engagement de procédures si les terrains ne sont pas débroussaillés (réalisation aux frais avancés par la Ville).

La sensibilisation et l'information des propriétaires des terrains exposés sont menées par des **volontaires de la réserve communale civile et citoyenne de la ville de Nice.**

Ces citoyens formés par le service risques de la Ville rappellent les obligations en matière de débroussaillage à l'aide de plaquettes.

Les contrôles sont ensuite réalisés par les agents assermentés du service risques de la Ville.

Partenariat avec Office National des Forêts (ONF) :

Une convention de partenariat pour former les agents municipaux au contrôle du débroussaillage, pour participer avec la Ville aux réunions publiques pour sensibiliser la population sur les obligations en matière de débroussaillage

AUTRES EXEMPLES D'ACTION DE PRÉVENTION :

→ **DICRIM** :

La 5ème édition du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été réalisée courant 2009, intégrant de nouvelles actions préventives mises en place par la Ville et NCA (plan de gestion du débroussaillage, travaux de sécurisation sur les digues contre les inondations du Var, les risques liés aux cavités souterraines, intégration des plans de prévention des risques,...)

Il est prévu **l'élaboration d'un DICRIM « Jeunes »** pour sensibiliser la population scolaire niçoise.

→ **Réunion publiques :**

Des réunions régulières sont organisées dans les comités de quartier, à l'université, maisons de retraite..., pour rappeler les risques et donner les consignes à respecter en cas d'événement important. Certaines réunions publiques sont organisées avec les services de l'Etat.

→ **Affichage réglementaire sur les risques majeurs :**

Pour la **première fois à Nice**, une affiche réglementaire présentant les risques majeurs identifiés sur Nice et la conduite à tenir en cas de survenance d'un de ces risques, a été réalisée et diffusée :



→ dans les 650 établissements recevant du public de Nice,

→ auprès des 46 syndicats de copropriétés et bailleurs sociaux afin qu'ils affichent ce document dans les immeubles d'habitation de plus de 15 logements conformément à la réglementation en vigueur.

Surveillance, prévision et alerte de la population :

LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION

Tous les jours, **des techniciens** de la Direction de la Prévention des Risques Urbains, surveillent des **phénomènes météorologiques dangereux**.

A ce titre, de nombreux outils à leur disposition :

- Un **partenariat a été élaboré avec METEO France** :

- Obtention de prévisions météorologiques locales;
- les images des radars pluviométriques sur la région ;
- la possibilité de joindre un ingénieur prévisionniste Météo France 24h/24 7j/7 ;
- des Météo Flash reçus lors de dépassement de seuils définis pour chaque phénomène.

- **Service d'Annonce des Crues du Paillon** (SAC Paillon) :

Celui-ci est géré par la DAHP (NCA), la DAPRU dispose d'un accès web aux données des pluviomètres et des capteurs présents sur le Paillon.

- **Données publiques** :

- vigilance départementale Météo France :
<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>
- vigilance crues (surveillance du fleuve Var) :
<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

- **Autres outils** :

RAINPOL :

Utilisation du Radar pluviométrique du Mont Vial pour l'observation des précipitations en temps réel ainsi que pour de la prévision des précipitations à court terme (2 heures).

RHYTMME :

La ville de Nice participe à un **projet expérimental** qui utilise un réseau de radars bande X pour de la prévision de l'aléa pluviométrique et hydrologique (traduit respectivement en période de retour des pluies et période de retour des crues).

L'ALERTE DE LA POPULATION :

L'alerte peut être **donnée suite à** :

- des prévisions alarmistes issues des outils ci-dessus ;
- suite à la réception d'une alerte GALA (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée) venant de la Préfecture.

L'alerte est **véhiculée** :

- en fonction du phénomène météo en cours ou prévu, **aux services concernés** par la gestion de l'évènement ainsi qu'à certains ERP via **automate d'alerte**.
- **à la population** avec les moyens suivants :
 - les **sirènes du Réseau National d'Alerte** (RNA), au nombre de 27 sur la commune, ont pour but d'émettre un **signal sonore**. Ce signal a été défini par l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte.
 - les **Ensembles Mobiles d'Alerte** (EMA) sont des **haut-parleurs**, 7 à la Police Municipale (PM) et 2 à la DAPRU, permettant d'émettre **un signal sonore** ou de diffuser un **message d'alerte**.
 - les **Panneaux à Messages Variables** (PMV) permettant d'afficher des messages rapidement modifiables. Il existe aujourd'hui **77 PMV** sur le territoire communal.
 - la **radio et la télévision** sont surtout utilisés pour la diffusion de message d'information lors **d'accidents majeurs** (convention nationale avec la Radio France Bleu), ils peuvent aussi jouer le rôle de moyen d'alerte du fait de leur atteinte massive de la population.
 - le **porte à porte avec les agents de la PM** ainsi que **des Réservistes** permet de toucher la population dans des **zones restreintes**.

- En cas **d'événement majeur**, possibilité d'envoyer un **message vocal et SMS** à l'ensemble de la population par l'intermédiaire de **l'automate d'alerte** de la Ville de Nice.

GESTION DE CRISE :

Une salle de crise dédiée à l'Hôtel de Ville

Une salle dédiée à la gestion de crise équipée **d'outils performants** a été aménagée en 2009 afin de :

- permettre en concertation, de **prendre les dispositions les mieux adaptées**,
- **coordonner efficacement les moyens** ainsi que les partenaires présents sur le terrain.

Un véritable **travail en synergie** est organisé depuis la salle de crise avec le **Centre opérationnel départemental de la Préfecture, le SDIS 06 et les centres de trafic de NCA et du conseil général.**

Les **outils modernes** mis en place au sein du poste de commandement vont permettre de :

- **visualiser en temps réel les images de vidéo protection** (+ de 600 caméras) pour faire des points de situation,
- **consulter les cartographies opérationnelles** et informatives à partir du système d'information géographique sur les différents risques répertoriés et les enjeux associés,
- **communiquer** avec les principales **autorités publiques** (visioconférence, téléphone satellitaire en cas de rupture du réseau de communication terrestre) en période de crise,
- **utiliser une main courante informatisée** de manière à suivre en temps réel l'événement et de disposer d'une chronologie des actions engagées.

Ces outils sont **indispensables à l'efficacité et la réactivité des cellules de crise** mises en place : Cellules Evaluation, Logistiques technique et sociale, Communication, Transmissions, Juridiques et Finances, services extérieurs.

Un standard téléphonique de crise

Il a été aménagé à proximité de la salle de crise comprenant :

- 10 postes informatiques et téléphoniques,
- Un logiciel téléphonique de gestion des appels,

> **Présentation du PC Mobile de gestion de crise
de la Métropole Nice Côte d'Azur**

- La mise en place rapide d'un numéro indigo réservé (communication facturée au tarif local),
- Une équipe de réservistes formés par le SDIS à la gestion des appels d'urgence pour réceptionner les appels en période de crise.

Solution de repli

Dans le cas où la salle de crise ne serait pas opérationnelle, une **salle de repli** est prévue au **PC Sécurité de la ville de Nice** qui présente les avantages suivants :

- Non impactée par les risques,
- Bâtiment parasismique,
- Réseaux informatiques et téléphoniques existants,
- Facilité d'accès avec parking.

Un PC Mobile équipé

Pour coordonner les événements et informer la salle de crise.

Evaluer le risque et le contexte

- Mise en place de **caméras nomades** pour surveiller un site dangereux d'une manière statique,
- Mise en place d'une **caméra mobile** pour connaître la situation au plus proche des événements et l'envoi des images en direct vers la salle de crise.
- Les caméras de **vidéo protection** seront utilisées pour visualiser en temps réel de l'état de circulation en ville et adapter les moyens de la Police Municipale pour fluidifier la circulation.

Réseau Radio de Crise

En cas d'événement grave, le réseau radio de crise permettra la communication avec les intervenants et les secouristes si les réseaux de communication sont saturés.

Partenariats mis en place

Convention avec les associations de sécurité civile (Croix Rouge) et autre association (Lion's Club) : pour renforcer l'assistance aux sinistrés.

Enfin, la Ville de Nice apportera son assistance dans le cadre du PAPI 1 et du PAPI 2 pour aider les communes à mettre en place leur PCS et leur DICRIM (obligation réglementaire pour la plupart des communes de la Métropole).

En effet, le fleuve Var a fait l'objet d'un premier Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Var 1) qui arrive à échéance en 2014. Un autre plan est en cours de labellisation (PAPI Var 2). La Ville s'est engagée à contribuer à la réalisation de plusieurs actions de ces deux plans.

La Ville de Nice aidera les 16 communes concernées par le risque inondation à mettre en place des actions de prévention. Ces actions sont :

- **Appui et conseil à la conception de PCS et de DICRIM,**
- **Action de sensibilisation du grand public** sur la culture du risque inondation dans la plaine du Var :
 - + Information du grand public sur le risque inondation du fleuve Var
 - + Sensibilisation des communes sur l'intérêt de mettre en place une réserve communale de sécurité civile (RCSC) pour mettre en place des actions préventives auprès de la population.
- **Expérimentation d'un dispositif radiophonique d'information de la population** : La mise en œuvre de moyens d'alerte traditionnels pourrait être complétée par un dispositif radiophonique spécifique permettant d'alerter et de donner des consignes de sécurité à la population menacée à l'image de l'information radio routière « radio data system ». L'objectif est double :
 - + Améliorer l'alerte et l'information de la population sur les risques imminents,
 - + Développer des outils d'information utilisant les hautes technologies.
- **Diminution de la vulnérabilité des biens et des personnes** en intégrant le risque d'inondation au développement de **l'Eco-Vallée**